

« Ceux qui meurent dans la grâce et l'amitié de Dieu mais imparfaitement purifiés, bien qu'assurés de leur salut éternel souffrent après leur mort une purification afin d'obtenir la sainteté nécessaire pour entrer dans la joie du ciel. » Catéchisme de l'Église catholique, n°1030.

Ou, l'Église catholique affirme à temps et à contretemps l'existence d'une étape de purification avant l'entrée dans la joie du ciel, appelée purgatoire.

Le purgatoire a été formalisé dans la théologie de l'Église au concile de Florence en 1439. Mais la vérité que suppose ce terme a toujours été crue dès l'antiquité chrétienne. Le 2^e livre des Martyrs d'Israël révèle en effet que les Juifs eux-mêmes, plus d'un siècle avant le Christ, priaient pour les défunts parce qu'ils croyaient à la résurrection de la chair et au pardon des péchés après la mort.

La parole de Dieu nous en donne aussi des preuves. Ainsi, saint Paul nous rappelle que : *« La pierre de fondation, personne ne peut en poser d'autre que celle qui s'y trouve : Jésus Christ. Que l'on construise sur la pierre de fondation avec de l'or, de l'argent, des pierres précieuses, ou avec du bois, du foin ou du chaume, l'ouvrage de chacun sera mis en pleine lumière. En effet, le jour du jugement le manifestera, car cette révélation se fera par le feu, et c'est le feu qui permettra d'apprécier la qualité de l'ouvrage de chacun. Si quelqu'un a construit un ouvrage qui résiste, il recevra un salaire ; si l'ouvrage est entièrement brûlé, il en subira le préjudice. Lui-même sera sauvé, mais comme au travers du feu »* (1 Co 11-15). L'Apôtre montre ainsi l'existence d'un salut *« comme à travers le feu. »*

Nous trouvons aussi dans l'évangile des traces implicites du purgatoire, par exemple quand Jésus dit que : *« le péché contre l'Esprit-Saint ne sera remis ni dans ce siècle, ni dans l'autre. »* (Mt 12,30) Cela signifie qu'il y a une possibilité d'avoir une rémission des péchés par-delà la mort.

Le purgatoire est une bonne nouvelle puisque, pendant ce temps de miséricorde, l'amour de Dieu nous prépare, nous transforme et nous purifie des séquelles qui sont liées à nos péchés. C'est comme une cure de désintoxication qui nous libère de tous nos mauvais attachements pour nous permettre d'aimer pleinement et d'être capables de recevoir l'amour de Dieu dans la gloire.

Le purgatoire est aussi une bonne nouvelle, parce que la justice se réalise, c'est-à-dire que l'ordre que j'ai blessé par mon péché est rétabli. Cela ne se fait pas de manière extérieure à moi, mais en moi, en me transformant et en me purifiant.

Les âmes du purgatoire éprouvent donc une joie immense : joie de se savoir sauvées car elles savent qu'elles vont goûter à la joie du ciel ; joie d'être déjà dans l'amour de Dieu et dans la grâce, joie d'appartenir déjà à la communion de l'Église. Et puis il y a aussi une souffrance, celle de ne pas goûter encore la joie du ciel.

Si nos défunts sont dans cette étape de purification qu'est le purgatoire, notre prière a du sens. Les vivants peuvent toujours faire quelque chose pour leurs défunts : ce n'est jamais trop tard et jamais inutile.

Par nos prières, nos jeûnes, nos aumônes, nos mercis, nos pardons demandés et offerts, nous pouvons les aider dans leur étape de purification.

Nos prières et nos intercessions, si pauvres soient-elles, les aident beaucoup dans cette étape comme l'attestent les témoignages de sainte Thérèse d'Avila, de sainte Faustine ou de saint Padre Pio.

Saint Augustin raconte ainsi la mort de sa mère Monique et ses dernières paroles : « Enterrez mon corps n'importe où ; que cela ne vous donne aucun souci. Je vous demande seulement de vous souvenir de moi à l'autel du Seigneur, partout où vous serez ».